LE MYSTÉRIEUX VOYAGE du Chancelier d'Autriche en Italie

Rome, 2. — Le voyage du chancelier Kurt Schuschnigg en Italie, s'entoure du plus grand mystère. On apprenait hier matin, que le chef du gouvernement autrichien devait devenir en Italie dans la journée en avion. La légation d'Autriche à Rome, déclarait tout ignorer, tandis que le ministre d'Autriche alors à Venise pour l'inauguration de l'exposition « La Biennale », disait qu'en effet, le chancelier avait manifesté le désir de venir en Italie, mais qu'il y avait renoncé.

En tout cas, le mauvais temps ayant empêché le voyage par avion, le chancelier partait à 22 heures de Vienne par le train. Il est arrivé ce matin à 11 heures à Venise et s'est rendu aussitôt au champ d'aviation. Un appareil spécialement mis à sa disposition l'attendait, et le chancelier repartait aussitôt pour une direction rigoureusement tenue secrète.

On affirme à Rome qu'il se rendait dans une ville de la haute Italie, qu'il y passerait jusqu'à samedi, une période de repos, au cours de laquelle il verrait toutefois M. Fulvio Duvich, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères.

D'après d'autres bruits, il se rendrait à Viareggio, où se trouve, dit-on, le prince Otto de Habsbourg. Il semble en tout cas que, soit la situation intérieure de l'Autriche, soit la détente marquée des rapports italo-allemands, explique ce déplacement imprévu et, en principe, secret.

REVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE —

Sans calomel — et vous sauterez du lit le matin "gonflé à bloc"

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas, ils se putréfient. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé. Votre organisme s'empoisonne et vous êtes amer, abattu. Vous voyez tout en noir !

Les laxatifs sont des pis-aller. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Seules les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE ont le pouvoir d'assurer le libre afflux de bile qui vous remettra d'aplomb. Végétales, douces, stomachales pour faire couler la bile. Exigez les Petites Pilules Carters pour le Foie. Toutes Pharmacies. 9342

LES ENTRETIENS DE M. SARRAUT

Paris, 2. — Le président du Conseil a successivement reçu, dans la matinée, sir George Clerk, ambassadeur de Grande-Bretagne ; M. d'Ormesson, le nouvel ambassadeur de France au Brésil ; M. Guillon, résident général de France en Tunisie. M. Albert Sarraut a ensuite conféré avec M. Marcel Régnier, ministre des Finances.

Redoutez les punaises

Redoutables agents propagateurs de maladies infectieuses, ces insectes immondes peuvent être désormais facilement anéantis grâce au *Rozol*. Un seul badigeonnage suffit. 6 fr. 95 le flacon. Toutes Pharmacies, Drogueries et Marchands de couleurs, etc. 9216

M. VON RIBBENTROP A LONDRES

Londres, 2. — M. von Ribbentrop, accompagné de sa femme, venant de Mount-Stewart, la résidence de lord Londonderry où il vient de passer le week-end, est arrivé par avion spécial à Croydon à 12 h. 20. L'ambassadeur extraordinaire a déclaré :

« Je me rends à Londres. Je ne sais combien de temps j'y resterai, mais je ne retournerai pas à Mount-Stewart. Je rentrerai sous peu à Berlin par la voie des airs ».

M. von Ribbentrop a souligné que son séjour chez le marquis de Londonderry n'avait eu aucun caractère politique.

LES GALERIES BARBES DE PARIS SUCCURSALE A LILLE 114, rue Nationale 9383

L'ORGANISATION DE L'ETHIOPIE

Rome, 2. — Conformément à la loi sur l'organisation nouvelle de l'Afrique orientale, et en l'absence du vice-duc, le maréchal Rodolfo Graziani est nommé régent. Les cinq territoires qui constituent l'Afrique orientale ont respectivement comme gouverneurs : le général Alfredo Guzzoni, pour l'Erythrée ; le général Alessandro Pirzo Biroli, pour l'Amara ; le général Guglielmo Nasi pour le Harrar ; le général Carlo Geloso pour le pays des Gallas et de Sidamo ; le général Ruggero Santini pour la Somalie.

LE B.I.T. A ADOPTÉ LE PRINCIPE DE LA LIBERTÉ SYNDICALE

Genève, 2. — Le Conseil d'administration du Bureau international du Travail s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Riddell, délégué du Canada, qui examine un rapport sur la liberté syndicale.

M. Jouhaux, délégué ouvrier (France) a déclaré qu'après 17 ans, il est temps que la Conférence internationale du Travail affirme son opinion quant au principe de la liberté syndicale qui est inscrit dans la Charte de l'organisation. La question qui se pose est la sui-

PROPHYLAXIE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Eh ! bien, voilà une Commission qui a du pain sur la planche ! Les « problèmes » qu'elle aura à résoudre se posent un peu là, car si le crime est un fléau social, il faut, pour l'abattre, des moyens encore plus étendus que ceux que réclame la lutte contre ces autres fléaux sociaux : tuberculose, avarie, alcoolisme, générateurs de misère ou de déchéance physique qui conduisent rapidement au crime.

Cette lutte suppose non seulement la création des centres de prophylaxie prévus par le Décret dans quelques prisons, mais aussi de centres hospitaliers de traitement et de rééducation ; elle rend indispensable le dépistage des anormaux, des arriérés, des sujets à tendance morbide ; elle réclame une solution à cette angoissante question des demi-fous, de ces individus que rien ne signale à l'attention de leur entourage et qui, un beau jour, sous l'influence d'une impulsion sauvage, surgie du plus profond de leur subconscient, se transforment en brutes déchaînées ; elle est inséparable enfin de la réalisation d'un vaste programme d'hygiène et de prévoyance sociale qu'une démocratie se doit d'entreprendre.

Il y faudra du temps et de l'argent. En attendant, il sera toujours bon de s'en tenir à une méthode de prophylaxie individuelle qui m'a été recommandée par un vieux commissaire de police. La méthode consiste à être porteur d'un bon revolver et de faire feu résolument sur quiconque met votre vie en danger, puis de tirer deux coups en l'air. Quand il s'agit de s'expliquer, par la suite, il ne reste plus qu'à déclarer qu'on a tiré deux coups d'avertissement vers les nuages, mais que la menace continuant, on s'est vu dans l'obligation d'abattre le quidam.

Je crois devoir ajouter que cette méthode procède d'un principe élémentaire de prophylaxie suivant lequel il vaut infiniment mieux tuer le diable que d'être tué par lui.

Imperméables RAMETTE

66, rue Esquermoise, LILLE
LA VIEILLE SPÉCIALITÉ LILLOISE 232

LA LÉGION NOIRE MENACE LA POLICE DES ÉTATS-UNIS

Soixante-quinze personnes devaient être exécutées par ses soins

New-York, 2. — On mande de Détroit que le mystère qui entourait jusqu'à présent les agissements de la fameuse « Légion noire » commence à se dissiper. Nombreuses sont maintenant les personnes qui, petit à petit, livrent leurs secrets sur les exactions de cette bande. La police de Détroit est, à l'heure actuelle, en possession d'une liste portant les noms de soixante-quinze juifs, catholiques, communistes, nègres, qui devaient être exécutés prochainement. On trouve même sur ce document les noms de plusieurs personnalités étrangères dont l'action, considérée comme antiaméricaine, devait justifier la colère de la Légion.

Lettres de menaces

La police semble d'autant plus décidée à faire la lumière sur cette affaire qu'elle est elle-même maintenant l'objet de menaces plus qu moins voilées. C'est ainsi que les détectives de Détroit ont été avisés, par une lettre écrite avec du sang humain, d'avoir à laisser tranquille la Légion noire.

M. Duncan C. Mac Crea, procureur du comté de Wayne, a reçu de nombreuses lettres, venant de tous les points de l'Amérique, sur les activités de cette organisation. Il transmet ces documents au département de la Justice, à Washington, et demande l'aide de la police fédérale dans son enquête. Cela n'est pas inutile, si l'on considère que cette mystérieuse association a des ramifications partout dans les Etats-Unis. Des plaintes sont parvenues également de Dallas (Texas), portant plus particulièrement sur les nombreuses scènes de lynchage qui ont lieu dans cet Etat.

Un nommé Arthur F. Lupp, qui porte le grade de « brigadier général » dans la Légion, a été mis en cause par un des hommes arrêtés ces jours derniers, Dayton Lean. Celui-ci a révélé que Lupp lui avait fourni le revolver avec lequel il avait exécuté Charles A. Poole, condamné par l'organisation.

Meurtres, lynchages, incendies

En dehors du lynchage de nombreux nègres, on peut prêter sans risquer d'exagérer une quantité considérable de crimes et de délits divers à la Légion noire, notamment des incendies de maisons de commerce ou d'usines et celui, certainement, de l'autel de l'église du Rév. Charles E. Coughlin. La lutte contre ce prêtre fut d'ailleurs encore plus active après qu'il eut proclamé sa volonté d'aider le procureur Mac Crea à rechercher les causes de cet incendie qui, selon lui, ne pouvait nullement être attribué à un court-circuit.

En tout cas, depuis que la police a décidé de s'occuper de cette affaire, les membres de la Légion, — du moins certains, — semblent disposés à ne tenir aucune compte de leur serment du sang et à braver la mort promise s'ils révélaient les secrets de l'organisation. Tous les jours, la police reçoit des informa-

Après la Grande Kermesse de Lille

LE TIRAGE AU SORT DES PRIMES EUT LIEU MARDI, A L'HOTEL DE VILLE

M. Richard COOLEN, Adjoint, présidant le tirage des primes de la Grande Kermesse. On voit: à sa droite : M. RYCKEBUSCH, Chef du Service des Fêtes ; à sa gauche : M. PEETERS, Conseiller Municipal de Lille.

En présence des membres de l'Administration municipale de Lille, de la Commission municipale des fêtes et des délégués des Sociétés ayant participé au grand concours carnavalesque, eut lieu mardi à l'Hôtel de Ville, en la salle des Adjudications le tirage au sort des primes de la Grande Kermesse.

M. Richard Coolen, adjoint aux fêtes, présidait, ayant à ses côtés MM. Pecters conseiller municipal ; Ryckebusch, chef du service des fêtes ; Buiens, Carpentier Colas, François, membres de la Commission municipale des Fêtes ; Binois, président de la Société carnavalesque « La Tribu des Peaux-Rouges » de Charleroi ; Dubar, président d'honneur des Sans-Souci ; Six, président des Sans-Cœur de Lille ; Uyttendael, président de Liefdadige Volksvrienden, Gendbrugge, etc...

Dans la salle, au milieu des délégués de sociétés, remarque un superbe peau-rouge impressionnant emplumé et garanti « bon teint lavable » car il avait poussé le souci jusqu'à refaire son maquillage de la veille. Bref !... un vrai peau-rouge sur le sentier de la guerre, comme en décrivit Fenimore Cooper, parlant des Sioux-Dacotah.

Voici la liste des primes attribuées :

PRIMES AUX CHEFS

1re prime, 150 fr. : Société de Trompettes l'Avant-Garde de Maing ; 2e prime 125 fr. : Fanfare des Trompettes Calais ; 3e prime 100 fr., Société royale Les R'Jettons des Combattants de 1830, Liège ; 4e prime, 75 fr. : Société royale Union des Fanfares, Jette-Saint-Pierre ; 5e prime, 75 fr., Congrès-Attractions, Bruxelles ; 6e prime 50 fr. Char Honneur et Patrie, Lille ; 7e prime 50 fr., Groupe Philanthropique Les Amis de la rue de la Latte, Tourcoing ; 8e prime, 50 fr., Les Sans Cœur, Lille.

PRIMES D'ADHÉSION RAPIDE

1re prime, 200 fr., Fanfare des Grenadiers, Saint-Quentin ; 2e prime 175 fr. La Commune Libre du Faubourg Saint-Jean, Saint-Quentin ; 3e prime, 150 fr. Karnaval-Club, Loth-lez-Bruxelles ; 4e prime, 140 fr., Fanfare Royale l'Union de Londerzeel ; 5e prime, 130 fr., Char Gai Printemps, Mons-en-Barœul ; 6e prime 12 5fr., De Menschlievende clowns Gendbrugge.

PRIMES DE SÉJOUR

1re prime, 1.500 fr. : Congrès-Attractions, Bruxelles ; 2e prime, 1.000 fr. : Les Bergers d'Outre-Meuse, Liège ; 3e prime, 800 fr. : De Lustige Saint-Anna Vierders, Bruges ; 4e prime, 600 fr. : Les Joyeux des Vennes, Liège ; 5e prime 500 fr. : Harmonie Les Deux Sœurs, Liège ; 6e prime, 500 fr. : L'Etoile, Amiens.

PRIMES D'ELOIGNEMENT

Conformément à l'article 13, les primes d'éloignement ci-contre ont été attribuées aux Sociétés les plus éloignées : 316 fr. 65 à chacune des sociétés suivantes : Cercle Royal Les Jeunes Tambours et Clairons, Verviers ; Fanfare de Trompettes Les Joyeux Vervietois, Verviers ; Royale Fanfare Les Eclaireurs Franchimontois, Verviers. — 200 fr. à chacune des sociétés ci-après : Société de Tambours et Clairons l'Alliance Disonaise, Dison-lez-Verviers ; Société de Tambours et Clairons Le Réveil Disonais, Dison-lez-Verviers.

LA CHINE DU SUD A DÉCLARÉ LA GUERRE AU GOUVERNEMENT CENTRAL

Les troupes du Sud se préparent à attaquer celles de Nankin

Londres, 2. — On mande de Changhaï à l'Agence « Reuter » :

« L'information reçue de Canton par l'Agence « Domei » selon laquelle la Chine du Sud aurait déclaré la guerre au gouvernement central, ajoute que cette décision aurait été adoptée au cours d'une réunion extraordinaire des autorités militaires de Kouangtoung, qui eut lieu hier soir après l'arrivée du Kouangsi de M. Pai Chungsi, vice-commandant en chef de l'armée du Kouangsi.

» Les troupes de la Hounan (Chine du Sud) ont reçu l'ordre de marcher vers le Hounan et le Kiangsi pour attaquer les troupes du gouvernement central sur les frontières du Kouang-Toung et du Kiangsi. On s'attend d'une minute à l'autre à la formation d'un gouvernement indépendant ».

SÉRIE DE PRIX DU BATIMENT DE LA RÉGION du NORD de la FRANCE

EDITION 1936

L'édition 1936 de la Série de Prix du Bâtiment du Nord vient de paraître.

Cette nouvelle édition, revue et corrigée, est comme les précédentes divisée en 4 tomes dans lesquels les diverses corporations du bâtiment ont été réparties comme suit :

TOME I : Terrassement, Maçonnerie de béton et de briques, Canalisations, Ciment, Ciment armé, Pierre bleue, Maçonnerie de grès, Pavage Asphaltage, Marbrerie, Carrelage, Plafonnage, Plâtrerie.

TOME II : Charpente, Escaliers, Planchers et parquets, Menuiserie, Quincaillerie.

TOME III : Couverture en Ardoises, Tuiles et Zinc, Plomberie eau et gaz.

TOME IV : Ferronnerie, Fontes et tôlerie, Peinture et decors, Vitrerie et Miroiterie, Electricité.

Chaque tome, Fr. 50.00 ; franco : 57 fr.

L'exemplaire complet : Fr. 200.00 ; franco : 205 Fr.

CREDIT D'ESCOMPTE DU NORD

123 bis r. Nationale, Lille. T. 1986

ACCORDE exclusivement des petits prêts aux fonctionnaires, qui, pour 1.000 frs remboursent 1200 frs en 1 an.

REÇOIT des dépôts aux taux de 6 mois 7 %, 1 an 8 %, 2 ans 9 %. — Demandez notice. 639

RIXE DE MATELOTS DANS UN RAPIDE

Un quartier-maître blessa un marin et ne fut maîtrisé qu'à grand'peine

Avignon, 2. — Dans le rapide n° 22 Marseille-Paris, une discussion entre plusieurs matelots pris de boisson a rapidement dégénéré en une rixe violente au cours de laquelle un des antagonistes a été blessé. Ces matelots, qui appartiennent tous au pétrolier « Garonne » du 5e dépôt des Equipages de la Flotte à Toulon, se rendaient en permission pour les fêtes du lundi de Pentecôte.

Ce sont le quartier-maître Lucien Schmitt, âgé de 22 ans, et les matelots Jean Tutrulic et Yves Bars, tous deux âgés de 21 ans.

En arrivant à Avignon, à la suite de nombreuses libations, tous trois avaient à peu près perdu raison.

Tandis que Tutrulic se couchait ivre-mort sur la banquette d'un compartiment, le quartier-maître Schmittinger et le matelot Bars se disputaient pour un motif futile. Le convoi atteignait Orange lorsque la discussion devint vive au point que Schmittinger, à bout d'arguments, se jeta sur son camarade en le mordant profondément au pouce jusqu'à l'os. Blessé et perdant son sang en abondance, Bars se précipita en titubant dans les lavabos pour essayer de laver sa plaie. Schmittinger, au paroxysme de la colère, le poursuivit en brandissant un couteau. Dans sa marche, il brisa, à coups de poing et de coude, plusieurs glaces du couloir, et, arrivé devant les lavabos où Bars s'était réfugié, il essaya mais en vain d'enfoncer la porte.

Arrestation mouvementée

Des voyageurs intervenus s'efforcèrent de le maîtriser, mais ils n'y purent parvenir et le laissèrent s'échapper dans les couloirs, où il gagna un wagon de deuxième classe et se réfugia dans un compartiment inoccupé.

Quand le convoi s'arrêta à Valence, [illegible] ensuite une poésie dont les vers étaient un hommage ému à la mémoire de Raymond Poincaré.

LA VÉRIFICATION DES OPÉRATIONS électorales à la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Il se confirme que la vérification de plus de la moitié des dossiers sera terminée demain soir, en sorte que la Chambre pourra, après la proclamation des élus, qui aura lieu mercredi, se constituer définitivement jeudi en élisant son bureau définitif.

Les élections contestées

Voici quelques unes des décisions prises par les bureaux des groupes pour la vérification des opérations électorales faisant l'objet de contestations. Statuant sur les conclusions de la sous-commission chargée de l'examen des opérations électorales de la 8e circonscription de Marseille, le 2e bureau a décidé, par 35 voix contre 12, de proposer la validation de M. Fernand Bouisson.

La validation de M. de Rocca Serra (Corse) est proposée par le 2e bureau qui conserve seulement pour une étude ultérieure les dossiers de M. Jean Chiappe (Corse) et Poitou Duplessis (Charente).

La validation de M. Hippolyte Ducos (Haute-Garonne) est proposée par le 3e bureau. Le cas de M. Le Bail (Finistère) est réservé. M. Candace, rapporteur, présentera demain des conclusions sur l'élection de la circonscription d'Alès (Gard) où M. Fernand Valat a été proclamé élu.

Avis favorable est donné à la validation des quatre élections contestées de MM. de Montalembert et Lebret (Seine-Inférieure) ; Raymond Patenôtre (Seine-et-Oise) et Delable (Somme).

La validation de M. Morinaud (Constantine) est proposée, contrairement à l'avis du rapporteur M. Pierre Bloch, qui a démissionné.

Avis favorable est donné à la validation de M. Pebellier (Haute-Loire). Le dossier concernant l'élection de M. Malvy (Lot) est conservé pour enquête auprès du Ministère de l'Agriculture sur les subventions pour calamités publiques réparties dans le département du Lot.

Le 4e Bureau n'ayant pu prendre connaissance des conclusions de ses Sous-Commissions qui n'avaient pas terminé leur étude s'est ajourné à demain pour examiner les dossiers concernant MM. Adrien Marquet, Philippe Henriot et Cabannes (Gironde).

Ajoutons que toutes les élections de la Seine, y compris celles de MM. Doriot (Saint-Denis), Bossoutrot (10e arrondissement) et Gelis (13e arrondissement), qui étaient contestées, sont proposées pour la validation.

UN GROUPE DES DÉPUTÉS DE LA SEINE

Le Parti Communiste vient de prendre l'initiative de la constitution du groupe des députés de la Seine. En son nom, M. Marcel Gitton vient d'adresser à tous ses collègues du département, une lettre pour les inviter à lui envoyer leur adhésion. Il leur soumet un certain nombre de propositions destinées à redonner à Paris sa prospérité et sa splendeur et à faire revivre le tourisme qui joue un rôle important dans le commerce et certaines industries de la région parisienne.

LES RÉCEPTIONS DE M. LÉON BLUM

Paris, 2. — M. Léon Blum a reçu, cet après-midi, à son domicile, M. Vienot, député des Ardennes ; M. BRACKE, ancien député du *Nord* ; M. Georges MONNET, député de l'*Aisne* ; M. ZYROMSKI et M. DELEPINE.

Une nouvelle liste de ministres probables

Dans les couloirs de la Chambre, on donnait comme probable, cet après-midi, la composition suivante du Ministère Léon Blum. Il va de soi que cette liste doit être accueillie avec réserve et n'est publiée qu'à titre documentaire :

Présidence du Conseil, sans portefeuille : M. Léon Blum.

Sous-Secrétaire d'Etat : M. Marx Dormoy.

Ministres d'Etat : M. Paul Faure, M. Camille Chautemps.

Ministre de la Défense nationale : M. Ed. Daladier.

Sous-Secrétaires d'Etat : Guerre, M. Marc Rucart ; Air, M. P. Cot ; Marine M. F. De Tessan.

Ministre des Affaires étrangères : M. Y. Delbos.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Afrique du Nord : M. Pierre Vienot.

Sous-Secrétaire d'Etat pour la France d'Outre-Mer : M. Marius Moutet.

Ministre de la Justice : M. Maurice Viollette.

Ministre des Finances : M. Vincent Auriol.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Pensions : M. A. Riviere.

Ministre de l'Intérieur : M. Roger Salengro.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Administration départementale : M. Raoul Aubaud.

Ministre de l'Economie nationale : M. Ch. Spinasse.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Transports : M. Albert Bedouce.

Ministre de l'Agriculture : M. Georges Monnet.

Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture : M. A. Liautey.

Ministre des P.T.T. : M. Jardilliet.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Mines : M. Paul Ramadier.

Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande : M. Henri Tasso.

Ministre de l'Education nationale : M. J. Zay.

Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, aux Sports, aux Loisirs : M. Léo Lagrange.

Sous-Secrétaire d'Etat à la Santé publique : Mme Suzanne Lacore.

Ministre de la Politique [illegible]

RAJEUNISSEZ VOS REINS !

Situés dans le bas du dos, ils ont la lourde tâche de filtrer le sang. Leur travail est considérable. Leur moindre faiblesse engendre mal de dos, rhumatisme, sciatique, goutte, urines troubles et conduit à une auto-intoxication générale se traduisant par : essoufflement, nervosité, insomnie, vertiges, enflures sous les yeux et aux chevilles. Ne souffrez plus ! Les Pilules Foster sont d'une efficacité absolue ; grâce à elles vous retrouverez définitivement la santé. Elles régénéreront vos reins et leur rendront le pouvoir d'éliminer les poisons urinaux. Toutes pharmacies : la boîte 3 fr. 50 - la double-boîte 14 fr. 85. 9313

L'INSURRECTION VICTORIEUSE AU NICARAGUA

Le président de la République s'est rendu au chef des rebelles

Managua, 2. — Le général Somoza, commandant en chef des rebelles, a déclaré à un représentant de l'Agence « Havas » que le pays tout entier excepté le palais présidentiel et deux forts avoisinants était en son pouvoir. Il a ajouté qu'il avait interdit à ses troupes de tirer sur le palais à moins que les assiégés ne commencent

Reddition

Managua, 2. — On apprend officiellement à Managua que le président Sacasa s'est rendu au général Somoza et est entré dans le fort pour commencer les négociations de soumission.

LOTERIE NATIONALE

1/10ème émis sous le contrôle du CRÉDIT DU NORD

DEMANDEZ-LES PARTOUT 130

QUINZE MORTS et quarante-cinq blessés

Tel est le bilan tragique des accidents de la route pendant les fêtes de la Pentecôte

Paris, 2. — Les fêtes de la Pentecôte ont fait, cette année, quinze morts et quarante-cinq blessés.

L'an dernier, on avait compté 23 morts et 77 blessés.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

Ministère du Commerce

(AU TITRE DES EXPOSITIONS ET DES FOIRES INTERNATIONALES)

Est élevé à la dignité de **grand-officier** : M. Iaure, président de l'Union intersyndicale des fabricants de produits pharmaceutiques.

Sont promus ou nommés, au grade de **commandeur** : MM. Brenot, président de la Chambre syndicale des industries radio-électriques, à Paris ; Laurens-Frings, président de la Chambre syndicale des fabricants de lessive et produits d'entretien, à Paris ; Michel, administrateur de sociétés à Paris ; Pellin, président du syndicat général des industries techniques de précision, à Paris ; Taffanel, administrateur de sociétés, à Paris.

Au grade d'officier : MM. Adam, secrétaire général de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité ; Baillière, libraire, éditeur à Paris ; Barral, administrateur de sociétés à Paris ; Bertaut, vice-président de la Chambre syndicale des produits pharmaceutiques à Paris.

MM. Bonnet, président de la Chambre syndicale des fabricants français de jeux et jouets à Paris ; Damez administrateur de sociétés à Neuilly-sur-Seine ; de Benedetti, exportateur à Nice ; Follot architecte à Paris ; Fouquet-Lapar, orfèvre à Paris ; Gillon, éditeur à Paris ; Gineslet, négociant en vins à Bordeaux ; Godin, ingénieur à Paris ; **Le Bsnerais** directeur de l'exploitation de la compagnie du **chemin de fer du Nord** à Paris ; Mosnier, directeur du Comité permanent des foires à l'étranger ; Parrot, industriel à Colombes ; Pornin, directeur des services techniques du métropolitain à Paris ; Portal, administrateur de société à Paris ; Tronet, directeur de l'Office du protectorat français en Tunisie.

Chevalier : M. Marquetts, industriel à **Roubaix** ; M. **Soulary**, ingénieur à **Bruay-en-Artois.**

ARMAND SPILERS CONVAINCU DU MEURTRE DE L'AGENT FAUTOUX

La balle, qui tua ce dernier, est de même calibre que l'arme du bandit.

Bayonne, 2. — Hier, malgré les fêtes, la plus grande activité n'a cessé de régner au Palais de Justice de Bayonne. Dans la matinée, M. Mas, juge d'instruction, a tenu une conférence dans son cabinet avec MM. Pelié, substitut ; le commissaire Garning et l'inspecteur Valade, de la brigade mobile de Bordeaux.

Le magistrat instructeur a pris la décision de faire pratiquer une contre-autopsie du corps de l'infortuné agent Fautoux, afin d'extraire le projectile qui, entré par la poitrine, est demeuré dans le corps de la victime. A cet effet, le docteur de Lizarey, médecin légiste, et le docteur Reboul, radiographe, de Saint-Jean-de-Luz, ont été pressentis.

Dans leur souci de ne laisser aucun élément de discussion à Spilers, les enquêteurs veulent avoir dans les pièces à conviction la balle mortelle qui frappa l'infortuné agent. Avec un bandit aussi habile et aussi retors que l'ex-bagnard, toutes ces précautions sont indispensables.

En effet, malgré l'évidence, malgré le revolver trouvé en sa possession, malgré la sacoche qui, outre les outils spéciaux, contenait le fameux « plan » (tube métallique où Spilers pouvait cacher son argent même lorsqu'il était nu), le trop célèbre évadé de la Santé continue à nier sa présence dans la bijouterie Cousseau la nuit du drame.

Grâce à cette contre-autopsie, les enquêteurs entreront en possession d'une preuve définitivement convaincante et contre laquelle Spilers sera entièrement désarmé.

Avant de partir pour Saint-Jean-de-Luz, M. Mas avait reçu une lettre de Me Delmal, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Bayonne, qui indiquait au magistrat instructeur que Spilers lui avait demandé de se charger de sa défense.

La contre-autopsie de la victime

Biarritz, 2. — La contre-autopsie de l'agent Fautoux, tué à Saint-Jean-de-Luz par le forçat évadé Spilers a été pratiquée hier soir par le professeur Landes, de Bordeaux. La balle qui a entraîné la mort a été retrouvée et retirée. Elle est du même calibre que l'arme que portait Spilers. Elle avait pénétré au-dessus du cœur et s'était logée sous l'omoplate.

La deuxième balle, qui avait atteint le bras, n'a pas été découverte. Spilers a choisi pour défenseur Me Delmas, bâtonnier de l'ordre à Bayonne.

Spilers est calme

D'autre part, Spilers, à la prison, semble calme.

« Il est silencieux, a déclaré le gardien qui s'occupe plus spécialement du bandit. Il mange bien. Il dort bien. Et il nous embête pas... C'est le principal ! »

Evidemment, c'est le principal, et Spilers est assez malin pour ne pas jouer les « mauvais garçons ». Il pense bien qu'on ne le laissera pas sortir aussi facilement de la « Villa Chagrin » que de la Santé. Et puis, pour réussir un coup comme celui de Paris, il faut des complices et une longue préparation. S'il veut s'évader, il le fera plus tard, si on le laisse. Pour l'heure, donc, il va bien...

DES GOUTS ET DES COULEURS !

Il y a des gens qui font leur cuisine au beurre ; d'autres la préfèrent à l'huile ; d'autres encore à la graisse.

Des goûts et des couleurs on ne peut discuter.

Mais on peut discuter chiffres. Et les chiffres vous diront infailliblement que la cuisine la plus économique — en même temps que la plus agréable à faire — est encore et sera toujours la cuisine au gaz. 9026

Le Congrès des Avocats de France à Metz

Une délégation s'est rendue sur la tombe de Raymond Poincaré

Metz, 2. — Le Congrès national des avocats a ouvert sa séance de travail, ce matin, à 9 h., sous la présidence du bâtonnier SPRIET, de **Lille.**

Me Decugis, de Paris, a présenté un rapport sur la réorganisation judiciaire, et Me Fournier, de Paris, sur la représentation en justice de paix.

Dans l'après-midi, les congressistes, au nombre de 400 environ, ont été reçus par la municipalité de Metz et par la Chambre de Commerce.

D'autre part, une délégation s'est rendue à Nubécourt (Meuse). On sait que c'est dans le cimetière de cette petite commune meusienne que repose le bâtonnier Raymond Poincaré.

Au cimetière, la délégation a été accueillie par Mme Raymond Poincaré, aux côtés de laquelle se tenaient MM. Sarlet, maire de Nubécourt, les conseillers municipaux et M. Paul Vautrin, maire de Metz, conseiller général de la Moselle. Une gerbe a été placée sur la tombe du grand Lorrain par les délégués des avocats de France. En outre, une superbe couronne de fleurs naturelles a été déposée par les représentants des barreaux étrangers.

En quelques mots, M. Sarlet a remercié la délégation. Le bâtonnier SPRIET, de **Lille**, a évoqué la grande figure de Raymond Poincaré. Le bâtonnier Payren, de Paris, ancien collaborateur du

---

[illegible] **Godefroy,** 9346

[illegible] LOGIQUE [illegible] RDOGNE

[illegible] roise Fargeat [illegible] guerre, com- (Dordogne). [illegible] erre de son [illegible] ce d'un tom- [illegible] ble trésor.

[illegible] pt pièces de [illegible] du Consul [illegible] an 12 avant [illegible] plus grosses [illegible] t de Trajan, [illegible] nains du lier [illegible] composé de [illegible] nt bandeau [illegible] on remarque [illegible] un épi de blé [illegible] rier. Le dia- [illegible] de conserva-

[illegible] vaient égale- [illegible] On peut donc [illegible] ppartenait à [illegible] se du temps [illegible] rbares. On y [illegible] ses en verre

[illegible] erre de taille [illegible] n. 40 de long, [illegible] 0 de profon- [illegible] poque gallo- [illegible] région.

Le quartier-maître était découvert ensuite dans le compartiment où il s'était réfugié. Il accueillit les gendarmes très simplement, et paraissait dégrisé, mais lorsqu'il lui fut intimé l'ordre de descendre à Valence, il entra à nouveau dans une violente colère.

Il fallut que les gendarmes fassent appel à la complaisance de plusieurs voyageurs pour pouvoir maîtriser le forcené.

D'une force herculéenne, le quartier-maître réussit, d'un violent tour de poignet, à briser les chaînes que les gendarmes lui avaient passé aux mains.

Il fallut réquisitionner une camionnette automobile du 504e R.C.C. pour pouvoir le transporter à la brigade de gendarmerie.

Cependant à l'Hôpital où il avait été conduit, Bars, perdant son sang en abondance, dut subir l'amputation du pouce.

Le quartier-maître Schmittinger a été écroué sous l'inculpation de violences, outrages à gendarmes, ivresse et rébellion. Quant à Tutrulic, il n'en est tiré avec une simple contravention pour ivresse publique.

CINQ IMMEUBLES DÉTRUITS PAR LE FEU A CHERBOURG

Cherbourg, 2. — Un incendie a éclaté dans le vieux quartier de Cherbourg et a détruit cinq immeubles. Le feu, qui s'est déclaré dans le fournil d'une boulangerie, a pris rapidement de l'extension en raison d'un vent très violent.

Les dégâts sont importants. Plusieurs familles d'ouvriers sont sans logement.

LA SÉANCE DE RENTRÉE DU SÉNAT FUT DE PURE FORME

Une manifestation de suffragettes en a, seule, troublé la solennité

Paris, 2. — La séance de rentrée est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Jules Janneney, MM. Albert Sarraut, Paul-Boncour, Camille Chautemps, sont au banc du gouvernement.

Le président prononce un éloge ému de M. Henry Cheron, décédé pendant les vacances parlementaires. L'assemblée écoute dans un profond silence l'hommage rendu au grand parlementaire que fut le sénateur du Calvados et souligne de ses applaudissements les dernières paroles de son président.

Puis c'est l'incident attendu : quatre ou cinq suffragettes qui, ont pris place dans les tribunes du public qui surplombent le côté gauche de l'hémicycle, lancent des tracts en faveur du suffrage féminin. L'incident ne cause aucune émotion et le président, qui faisait part à ses collègues des rapports déposés sur le bureau de la haute assemblée, n'interrompt pas sa lecture.

Les féministes quittent d'elles-mêmes la tribune sans attendre l'invitation des huissiers.

M. Jeanneney propose au Sénat de laisser à son président le soin de le com-

UNE MANIFESTATION FÉMINISTE DEVANT LE SÉNAT

Un peu avant l'heure fixée pour la séance de rentrée du Sénat, une assez forte équipe de suffragettes, Mme Louise Weiss en tête, a pris position au carrefour de la rue de Vaugirard et de la rue de Tournon, face à l'entrée principale du Palais du Sénat.

Sans que le service d'ordre ait à intervenir, la manifestation se déroule dans le calme et la bonne humeur. Les féministes étalent des calicots sur lesquels on lit les mots : « La femme doit voter ».

Mme Louise Weiss et ses amies abordent les membres de la haute assemblée qui se préparent à pénétrer au Luxembourg et leur offrent quelques fleurs des champs et une paire de chaussettes. Tout souriants, les sénateurs refusent ce présent inattendu.

Par ailleurs, les féministes qui se sont livrées à une manifestation dans les tribunes du Sénat ont été conduites à la questure, mais elles n'y ont pas été retenues.

Les suffragettes ont lancé dans l'hémicycle des tracts en faveur du vote féminin, des petits bouquets de myosotis auxquels étaient épinglés un papillon portant ces mots. « Nos meilleurs vœux pour la nouvelle législature, mais ne nous oubliez pas ! ». Enfin quelques paires de chaussettes avec l'inscription : « Même si vous nous donnez le droit de vote, vos chaussettes seront raccommodées ! ».

Cette manifestation n'a provoqué de la part des sénateurs que quelques commentaires amusés.

BIBLIOGRAPHIE

Au sommaire du numéro de juin de la « Revue de l'Efficience » (11, rue de la Loi, Bruxelles, spécimen gratuit sur demande) : La fénêtre ouverte ; Une affaire n'est qu'une chance ; Les deux catégories ; L'illusion d'être emmuré ; Comment un commerçant peut doubler ses ventes (Herbert N. Casson) ; Les animateurs ; Les bons vendeurs ; Se distraire en cours de route ; Il a besoin d'efficience et pas de capital ; Chercher ses idées à l'extérieur ; La colère ridicule des payeurs tardifs ; Succès et banqueroute ; Les acheteurs qui aboient ; La moindre besogne en sa technique ; Restriction des magasins en Allemagne ; Quand nous rêvons ; Vendeurs, évitez les suggestions négatives ; Neuf sortes d'acheteurs ; Quand les vendeurs deviennent rassis ; Gestion financière de la petite entreprise (J. Belcœuvre) ; Zurich, un sommet de civilisation (H. N. Casson) ; Les difficultés de la vente